



Zoom sur...

La gestion des forages

Les forages domestiques

Le Syndicat Mixte a édité un guide grand public relatif aux forages domestiques : son objectif est de répondre de manière simple aux questions suivantes : quelles questions se poser au préalable ? quelles sont les démarches administratives à respecter ? comment choisir un professionnel rigoureux ? comment entretenir son ouvrage ? etc.

Ce guide va être diffusé prochainement dans l'ensemble des mairies et études notariales de la plaine du Roussillon. Il est d'ores et déjà téléchargeable [ici](#).

Les forages des professionnels : actions avec les campings !

Les discussions en CLE sur les forages ont incité la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air (campings) et la Chambre de Commerce et d'Industrie à initier une action sur l'eau dans les campings. L'objectif est double : inciter à la régularisation des forages et promouvoir les économies d'eau. Un partenariat constructif entre la CLE et les professionnels, à pérenniser et à concrétiser !

Les forages des professionnels : la DIG en cours d'instruction

Afin d'intervenir sur les forages privés pour des travaux de rebouchage ou réhabilitation, le Syndicat Mixte a lancé une procédure de Déclaration d'Intérêt Général. Elle est en cours d'instruction et certains travaux pourraient commencer dans le second semestre 2015.

Les forages des collectivités

Le Syndicat Mixte poursuit ses opérations de rebouchage ou réhabilitation des forages publics sur la plaine du Roussillon. Fin 2014, une nouvelle opération a été initiée pour le rebouchage de 5 ouvrages et la mise aux normes de 6 ouvrages utilisés par le Syndicat Mixte pour le suivi piézométrique des nappes.



La gestion des forages des particuliers : l'expérience de Bages

Interview de Gérard Bigourdan, Adjoint au Maire de Bages.



1- Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à la qualité de l'eau et au lien avec les forages des particuliers ?

En tant qu'Adjoint à l'urbanisme, j'étais déjà concerné par le sujet mais c'est lorsque l'ARS nous a communiqué que le forage F2 était partiellement pollué que les élus, dûment informés, et conscients du risque, ont agi sans délai. La distribution d'une eau de bonne qualité à la population est une exigence sanitaire à laquelle la ville ne saurait déroger. La mairie a donc engagé la construction d'un plan d'action pour remédier au dysfonctionnement du forage et s'est engagée en parallèle dans un schéma directeur Eau potable et Assainissement. La question des forages a été de fait englobée dans une réflexion plus générale.

2- Qu'a décidé la Mairie pour faire respecter la loi concernant les forages des particuliers ?

Les forages sont interdits dans le périmètre de protection rapprochée (PPR) du captage. Les règlements opposables des derniers lotissements situés à proximité rappellent cette interdiction reprise dans les actes notariés. Pour faire respecter la réglementation, la mairie a décidé d'assurer un suivi rapproché de tous les nouveaux forages dans un périmètre proche du captage.

3- Concrètement comment procédez-vous ? Avez-vous déjà constaté des infractions ?

L'agent référent de l'urbanisme, accompagné d'un policier municipal, réalise des tournées très régulièrement dans les lotissements nouveaux : il s'agit de vérifier le respect des règles d'urbanisme et par la même occasion d'anticiper ou repérer les potentielles réalisations de forages. Lors d'une tournée, une foreuse a été repérée chez un particulier à proximité du forage : un rappel à la loi lui a été signifié ainsi que la transmission du constat à la police de l'Eau. Ce forage a été rebouché par son propriétaire.

Aussi, un courrier de sensibilisation a été adressé aux entreprises de forage du territoire leur notifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral et précisant les zones où les forages sont interdits.

En bref

Une nouvelle base de données « qualité »

Le Syndicat Mixte a construit une nouvelle base de données concernant la qualité de l'eau. Cette dernière, dotée d'une interface conviviale, centralise l'ensemble des données qualitatives des nappes de la plaine du Roussillon et permet une analyse multi-critères aisée. Elle est par ailleurs couplée à la base de données forages dont dispose le Syndicat Mixte.

Cet outil devra permettre de produire des bilans réguliers de la qualité des nappes.

Éducation aux nappes dans les écoles primaires : c'est reparti !

Comme chaque année, le Syndicat Mixte réalise un programme de sensibilisation des enfants de CM1 / CM2 dans 8 écoles de la plaine du Roussillon. Ce programme comprend 4 séances, dont une consacrée à des expériences sur le fonctionnement des nappes et une visite de terrain. Les premières séances se sont déroulées aux mois de novembre et décembre 2014. La fin du programme est prévue au printemps.



Interventions dans les écoles primaires

Le SAGE avance !

La stratégie du SAGE est validée !

En 2013, un travail prospectif à l'horizon 2030 avait permis de montrer qu'en l'absence de SAGE, le déficit quantitatif des nappes va largement s'accroître, et les pollutions persister.

La CLE a donc travaillé pour proposer une stratégie alternative, qui permette d'atteindre le bon état des nappes et la satisfaction des usages.



De fin 2013 à septembre 2014, de nombreux groupes de travail ont nourri une réflexion sur les orientations stratégiques à donner au SAGE.

La matière issue de ces réflexions a donné corps à la stratégie du SAGE, validée le 12 septembre, et qui fixe à la fois "l'état d'esprit" du futur SAGE, et ses lignes directrices.

Vous pouvez télécharger la stratégie détaillée [ici](#). Une plaquette synthétique est en cours de réalisation et sera prochainement mise en ligne.

Le niveau des nappes, où en sommes-nous ?

Le point en janvier 2015

Suite aux importantes précipitations de fin novembre, le niveau des nappes est remonté sur l'ensemble de la plaine du Roussillon.

Sur les nappes du Quaternaire, les niveaux ont généralement atteint des valeurs proches des maxima enregistrés.

Pour le Pliocène, l'impact des pluies est visible sur l'ensemble de la plaine, mais la remontée est contrastée suivant les secteurs (des secteurs plus inertiels que d'autres).

En ce début d'année, la situation se trouve ainsi en situation normale voire excédentaire par endroit, notamment sur le Quaternaire. Pour plus d'informations concernant le niveau des nappes ; cliquez [ici](#).



Études en cours

Étude Volume prélevable validée

L'étude volume prélevable a été présentée en Comité Syndical et en Commission Locale de l'Eau qui ont pris acte

de ces résultats. Cette étude doit servir de socle pour la gestion de l'eau de la plaine du Roussillon dans les années à venir.

Relations entre nappes Pliocène et Têt

Courant 2014, deux piézomètres ont été réalisés pour mieux comprendre les liens entre la Têt et les nappes Pliocène, à Néfiach et à Le Soler. Grâce à l'implication forte du Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt, tant en personnel qu'en matériel (un grand merci à eux !), des jaugeages de la Têt ont été réalisés en parallèle à Néfiach durant la période estivale. Les résultats sont en cours d'analyse et feront l'objet d'une présentation lors du prochain Comité Syndical.

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon

Mas Mauran - Rue Frantz Reichel prolongée - 66000 PERPIGNAN - Tél : 04.68.57.73.43

www.nappes-roussillon.fr